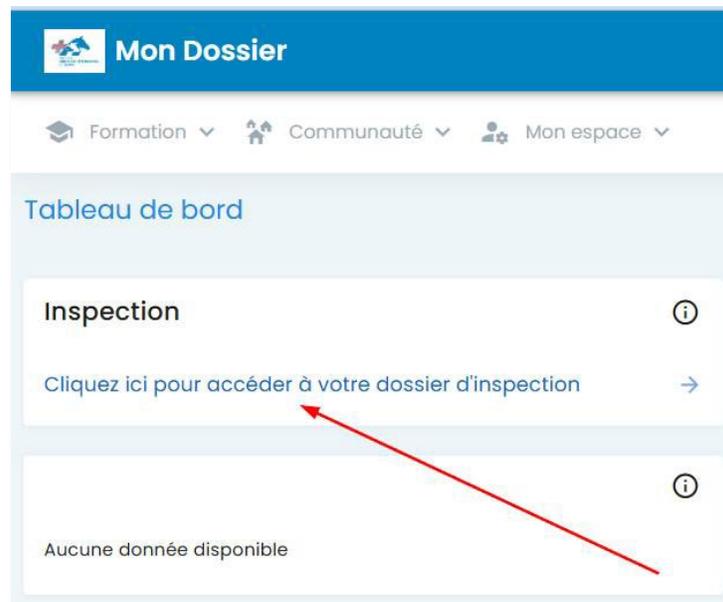


PROCÉDURES – Planification de votre inspection professionnelle

Vous avez reçu un courriel de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec concernant la **planification de votre inspection professionnelle**. Pour commencer, connectez-vous à la [Zone membre](#), puis cliquez sur le bouton **Mon Dossier** situé dans le haut de la fenêtre.

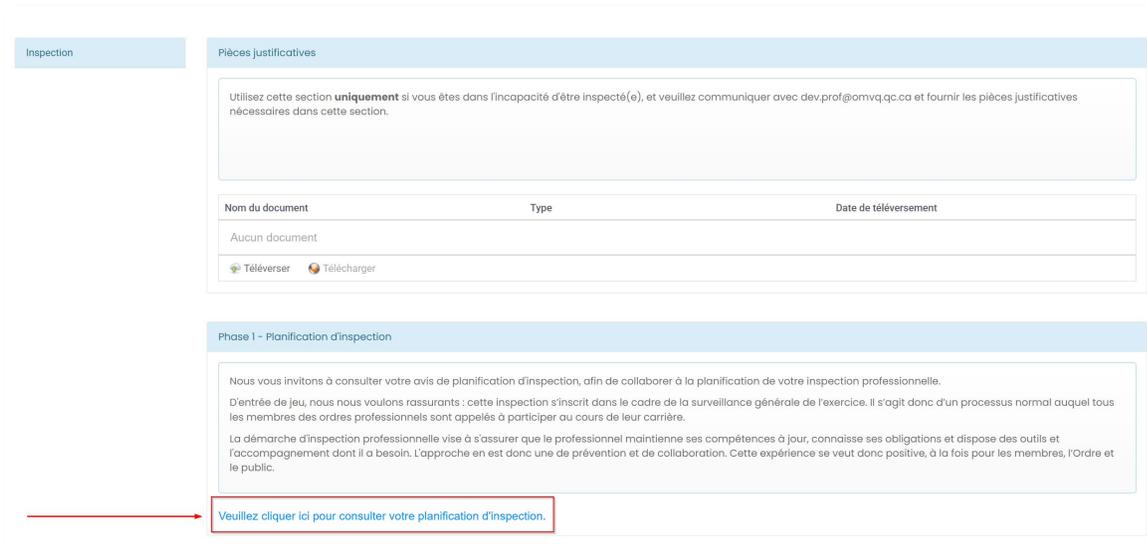


Vous retrouverez sur la page d'accueil la section **Inspection**. Elle sera accessible durant toute la durée de votre inspection, jusqu'à la réception du rapport final. Pour consulter votre dossier d'inspection en cours, cliquez sur le lien intitulé « Cliquez ici pour accéder à votre dossier d'inspection ».



PLANIFICATION DE VOTRE INSPECTION PROFESSIONNELLE

Dans la section dédiée à la consultation de votre inspection, située au bas de la page, vous trouverez un encadré intitulé **Planification d'inspection**. Cliquez sur le lien pour consulter votre avis de planification ainsi que les détails de l'inspection. Cette étape est cruciale pour poursuivre le processus d'inspection.



Inspection

Pièces justificatives

Utilisez cette section **uniquement** si vous êtes dans l'incapacité d'être inspecté(e), et veuillez communiquer avec dev.prof@omvq.qc.ca et fournir les pièces justificatives nécessaires dans cette section.

Nom du document	Type	Date de téléversement
Aucun document		

Téléverser Télécharger

Phase 1 - Planification d'inspection

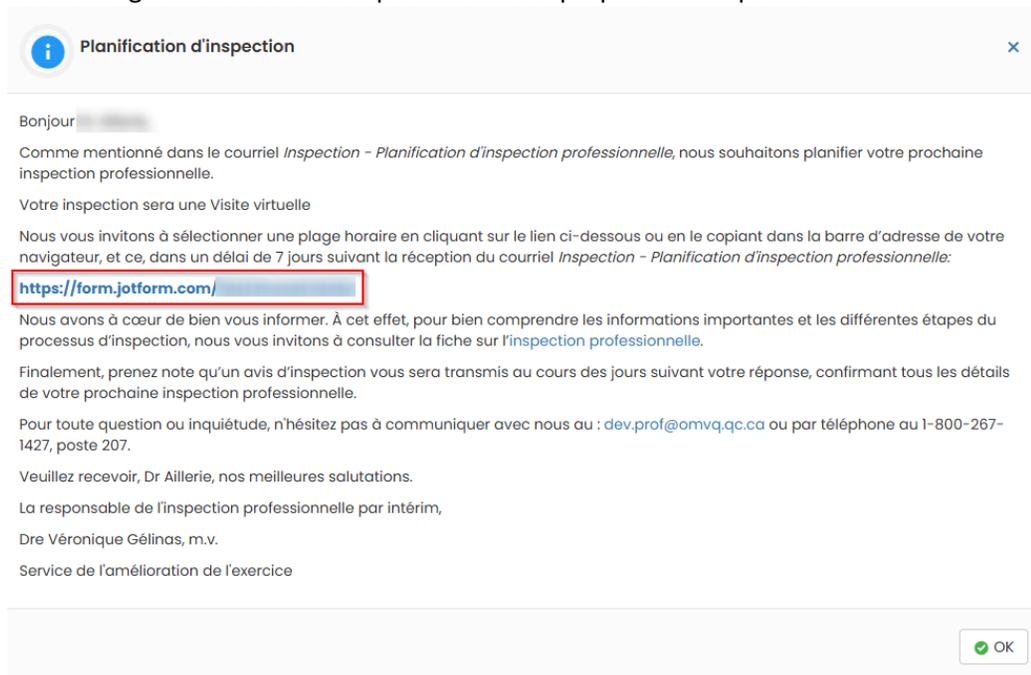
Nous vous invitons à consulter votre avis de planification d'inspection, afin de collaborer à la planification de votre inspection professionnelle.

D'entrée de jeu, nous nous voulons rassurants : cette inspection s'inscrit dans le cadre de la surveillance générale de l'exercice. Il s'agit donc d'un processus normal auquel tous les membres des ordres professionnels sont appelés à participer au cours de leur carrière.

La démarche d'inspection professionnelle vise à s'assurer que le professionnel maintienne ses compétences à jour, connaisse ses obligations et dispose des outils et l'accompagnement dont il a besoin. L'approche en est donc une de prévention et de collaboration. Cette expérience se veut donc positive, à la fois pour les membres, l'Ordre et le public.

[Veuillez cliquer ici pour consulter votre planification d'inspection.](#)

L'avis de planification d'inspection contient plusieurs informations importantes, notamment le lien permettant de sélectionner la plage horaire de votre inspection professionnelle. Une fois votre choix effectué, le service de l'amélioration de l'exercice vous transmettra une confirmation précisant la date et l'heure retenues, ainsi que des renseignements essentiels pour bien vous préparer à l'inspection.



Planification d'inspection

Bonjour [nom]

Comme mentionné dans le courriel *Inspection - Planification d'inspection professionnelle*, nous souhaitons planifier votre prochaine inspection professionnelle.

Votre inspection sera une Visite virtuelle

Nous vous invitons à sélectionner une plage horaire en cliquant sur le lien ci-dessous ou en le copiant dans la barre d'adresse de votre navigateur, et ce, dans un délai de 7 jours suivant la réception du courriel *Inspection - Planification d'inspection professionnelle*:

<https://form.jotform.com/>

Nous avons à cœur de bien vous informer. À cet effet, pour bien comprendre les informations importantes et les différentes étapes du processus d'inspection, nous vous invitons à consulter la fiche sur l'[inspection professionnelle](#).

Finalement, prenez note qu'un avis d'inspection vous sera transmis au cours des jours suivant votre réponse, confirmant tous les détails de votre prochaine inspection professionnelle.

Pour toute question ou inquiétude, n'hésitez pas à communiquer avec nous au : dev.prof@omvq.qc.ca ou par téléphone au 1-800-267-1427, poste 207.

Veillez recevoir, Dr Aillerie, nos meilleures salutations.

La responsable de l'inspection professionnelle par intérim,
Dre Véronique Gélinas, m.v.
Service de l'amélioration de l'exercice

OK